



Porte-plume réservoir à remplissage automatique.

Société dite : JIF (SOCIÉTÉ ANONYME) résidant en France (Seine).

Demandé le 11 novembre 1941, à 16^h 40^m, à Paris.

Délivré le 20 septembre 1950. — Publié le 13 février 1951.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'invention est relative à un porte-plume réservoir à remplissage automatique du type comprenant un piston creux à rappel élastique, dont le va-et-vient produit l'aspiration de l'encre à travers un conduit pénétrant à l'intérieur du piston creux.

L'invention a pour but de perfectionner les porte-plumes réservoirs de ce type.

Suivant une caractéristique de l'invention, le ressort de rappel du piston est disposé entièrement à l'extérieur du réservoir d'encre et est interposé entre un épaulement formant une partie rétrécie du réservoir d'encre et l'épaulement d'un bouton de manœuvre vissé sur le piston, tandis que la garniture du piston établit un joint étanche entre l'extrémité du piston et la paroi du réservoir d'encre.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le ressort de rappel est complètement enfermé dans un prolongement du réservoir d'encre sur lequel se visse une douille servant en même temps, à l'emboîtement du capuchon dans la position d'utilisation du porte-plume.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, en coupe longitudinale, un porte-plume réservoir suivant l'invention.

En se référant au dessin, 1 désigne le tube réservoir d'encre sur lequel se visse l'embout habituel 2, muni d'une tige 3 percée d'un canal d'arrivée d'encre et servant de support à la plume 4. Le canal d'arrivée d'encre communique avec un tube ou conduit axial 5 coopérant avec un piston creux 6 dont les mouvements de va-et-vient produisent l'aspiration de l'encre à travers le canal de la tige 3 et le conduit 5, lors du remplissage.

Suivant l'invention, le piston 6 traverse une partie rétrécie 7 du tube réservoir d'encre et le ressort de rappel 8 dudit piston 6 est interposé entre l'épaulement formé par la partie rétrécie 7 et un bouton de manœuvre 9 vissé sur l'extrémité fileté 10 du piston 6. A l'extrémité opposée, le piston 6

comporte une partie conique 11 formant clapet d'étanchéité, lequel est rappelé par le ressort 8 contre la partie rétrécie 7. La partie conique 11 se prolonge par une extrémité fileté 12 sur laquelle est disposée une garniture d'étanchéité 13, par exemple en liège, faisant joint, sur la paroi interne du tube réservoir 1, ladite garniture étant maintenue en place par un écrou 14.

La disposition sus-indiquée empêche efficacement l'encre contenue dans le tube réservoir de passer au-delà de la partie rétrécie 7 et soustrait le ressort 8 au contact de l'encre.

Le ressort 8 est disposé dans un prolongement 15 du tube réservoir 1. Sur ce prolongement se visse une douille protectrice 16 qui, lorsqu'elle est vissée en place, cache le bouton et empêche la manœuvre intempestive du piston 6. Pour remplir l'appareil, on dévisse la douille 16 pour avoir accès au bouton 9.

La douille 16 possède une surface conique extérieure 17 servant à l'emboîtement du capuchon 18 dans la position d'utilisation du porte-plume.

Pour remplir le stylographe, il suffit de dévisser la douille 16 et d'appuyer à plusieurs reprises sur le bouton 9, de façon à chasser l'air contenu dans le tube réservoir 1 par le conduit 5, la dépression qui se produit lors du rappel dudit piston, sous l'action du ressort 8, assurant la rentrée de l'encre par le canal de la tige 3 qui plonge dans l'encrier. Après plusieurs manœuvres du bouton 9, le réservoir se trouve complètement rempli.

Bien entendu, l'invention n'est pas strictement limitée au mode de réalisation décrit ci-dessus, qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un porte-plume réservoir à remplissage automatique du type comprenant un piston creux à rappel élastique, dont le va-et-vient produit l'aspiration de l'encre à travers un conduit pénétrant à l'intérieur du piston creux, ce porte-plume réservoir comportant les caracté-

ristiques suivantes considérées séparément ou en combinaisons :

a. Le ressort de rappel du piston est disposé entièrement à l'extérieur du réservoir d'encre et est interposé entre un épaulement formant une parti rétrécie du réservoir d'encre et l'épaulement d'un bouton de manœuvre vissé sur le piston tandis que la garniture du piston établit un joint étanché entre l'extrémité du piston et la paroi du réservoir d'encre;

b. Le ressort de rappel est complètement enfermé dans un prolongement du réservoir d'encre sur lequel se visse une douille servant en même temps

à l'emboîtement du capuchon dans la position d'utilisation du porte-plume, le bouton de manœuvre du piston étant protégé dans la position d'utilisation par la douille protectrice que l'on dévisse lors du remplissage pour avoir accès au bouton;

c. Le piston creux porte à l'intérieur du tube réservoir une partie conique coopérant avec la partie rétrécie sus-indiquée pour compléter l'étanchéité.

Société dite : JIF (SOCIÉTÉ ANONYME).

Par procuration :

A. LAVOIX, GEHET, COLAS et J. LAVOIX.

